

## **Compte-rendu de réunion de la Commission Technique Départementale Cyclo Sport UFOLEP du CHER du vendredi 20 janvier 2017**

### **Membres de la Commission Technique Départementale Cyclo Sport :**

Jean-Luc ANDRÉ (Team Vélo Bourges) – Yves AURAT (SLD Fussy)  
Gilles BIEMMI (US Méreau) – Franck CABELLO (Levet TT) – Hervé DAVID (UC Mehun)  
Frédéric DELANOUE (Levet TT) – Xavier DESSACHY (ASEAB)  
Didier GUÉRIN (ASLD St-Doulchard) – Pierre-Yves LHOMME (TV Bourges)  
Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP) – Philippe PARIS (SLD Fussy)  
Jean-Paul PERRUCHE (US Méreau) – Éric POUZAIN (TC Gron)  
Jean-Pierre RECKINGER (ASLC Mécachrome) – Valéry RONDIER (CSLG SAM)  
Cédric THURIOT (CC Vierzon)

### **Présents :** (Feuille de présence jointe en annexe 1)

Jean-Luc ANDRÉ – Yves AURAT – Gilles BIEMMI – Frédéric DELANOUE  
Xavier DESSACHY – Didier GUÉRIN – Pierre-Yves LHOMME – Alain MIHIET  
Philippe PARIS – Cédric THURIOT  
Pascal PETIT (Comité Directeur UFOLEP)

### **Absents excusés :**

Franck CABELLO – Hervé DAVID – Jean-Paul PERRUCHE – Éric POUZAIN  
Jean-Pierre RECKINGER – Valéry RONDIER

### **Absents excusés :**

Marie-Christine CHARTRAIN (Référénte UFOLEP)  
Sybil CAMUS (Délégué UFOLEP/USEP)  
Thierry PACHOT (Président du Comité Directeur UFOLEP)

### **Ordre du jour :**

1. Étude des demandes de descente de catégorie + 60 ans
2. Relecture et validation du Règlement particulier de la CTD 2017
3. Informations diverses.

Le Responsable de la CTD, Alain MIHIET remercie de leur présence les membres de la CTD (voir annexe 1).

En préambule de la réunion, Alain MIHIET tient à féliciter et remercier Franck CABELLO et Frédéric DELANOUE ainsi que les bénévoles du club Levet TT pour l'organisation du Championnat Régional UFOLEP de cyclo-cross à Levet le 15 janvier 2017.

Le Comité Régional tient également à remercier l'ensemble des membres du club Levet TT pour l'excellent travail et organisation réalisés lors de ce Championnat Régional.

Remerciements également aux membres de la CTD qui étaient présents et qui ont pu apporter une aide organisationnelle et technique.

Participation : 87 engagés – 83 partants

Il a noté que pendant ce Championnat Régional, un contrôle anti-dopage a été effectué sur 4 cyclo-cross men vainqueurs des 4 dernières épreuves.

Tout a été réalisé conformément à la charte et règlement anti-dopage.

Pour informations, en 2015, 150 contrôles anti-dopage ont été réalisés sur la piste de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces contrôles sont effectués dans le cadre d'un sport propre pour les futurs JO 2024 à PARIS.

## 1. Étude des demandes de changement de catégorie + 60 ans

Trois commissions de changement de catégorie auront lieu pour la saison 2017.

Le 20 janvier 2017 pour les cyclosporifs de +60ans, le 21 avril 2017 et le 16 juin 2017 pour les autres catégories.

Une seule demande de changement de catégorie a été étudiée par les membres de la Commission :

- **Jean-Bernard THURIOT** (CC Vierzon) 3<sup>ème</sup> catégorie → GSa : **Accepté**
- Conformément à la décision qui avait été prise lors de la réunion de la CTD du 9 septembre 2016, la demande de changement de catégorie (2<sup>ème</sup> catégorie → 3<sup>ème</sup> catégorie) de **Philippe DALLOIS** (ex. EC Vierzon) n'a pu être étudiée puisqu'il a changé du club fin 2016 (EC Vierzon → Team Vélo 41)
- Il est rappelé que lors d'un changement de département, le cyclosporif conserve sa catégorie précédente.

Yves AURAT (Responsable des cartes cyclosporif) adressera un courrier au Responsable de club et au cyclosporif pour notifier sa descente avec un rappel particulier du § 9 du Règlement Particulier de la Commission Technique Départementale Cyclosporif du Cher.

**Rappel** : Même si tous les cycloportifs de + 60 ans peuvent prétendre à un changement de catégorie inférieure, la CTD se réserve le droit d'appliquer le § 9.2 "Supériorité manifeste" et le § 9.4 "Conséquences d'une descente de catégorie" du règlement de la Commission Technique Départementale pour ne pas accorder une descente systématique à un cycloportif dans la catégorie inférieure.

## Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2017

### 9 – CHANGEMENT DE CATEGORIE :

**IMPORTANT** : La rétrogradation d'un cycloportif doit représenter la constatation avérée d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton dans sa catégorie. Celle-ci n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultats, pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.

#### 9 – 1 : CONDITIONS

- a) Tout cycloportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir **participé à un minimum de 5 compétitions** dans sa seule catégorie (**dont 3 au minimum effectuées dans le Cher**)
- b) Pour les demandes de changement de catégorie qui auront **lieu lors de la 1<sup>ère</sup> commission de descente (en avril)**, un minimum de 5 épreuves dans sa seule catégorie (**dont 3 au minimum effectuées dans le Cher**) sera également nécessaire dans les conditions suivantes :
  - seront prises en compte, 3 compétitions de la fin de saison précédente + **2 compétitions au minimum et obligatoires** depuis le début de la saison en cours.

La demande de changement de catégorie sera effectuée sur l'imprimé réglementaire en vigueur. Le cycloportif présentera un rapport de motivation circonstancié ainsi que les résultats obtenus au cours de ses participations.

Cette demande devra être visée par le responsable de son club avant d'être adressée à la Commission Technique Départementale.

## Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2017 (suite)

### 9 – 2 : SUPERIORITE MANIFESTE

L'application de la supériorité manifeste sera effective lorsque le cyclosporitif ayant déjà été averti par courrier est récidiviste.

### 9 – 3 : CATEGORIE DES 60 ANS ET PLUS

- a) Un cyclosporitif de 2<sup>ème</sup> catégorie de plus de 60 ans qui accèdent en cours de saison à la 1<sup>ère</sup> catégorie, redescendra automatiquement la saison suivante en 2<sup>ème</sup> catégorie.
- b) **Avant le 15 Janvier** de chaque année, tout cyclosporitif de 60 ans et plus pourra présenter une demande de changement de catégorie.  
Cette demande fera l'objet d'une étude par la Commission Technique Départementale qui statuera.

### 9 – 4 : CONSÉQUENCES D'UNE DESCENTE DE CATÉGORIE

Pour qu'un cyclosporitif puisse rester dans sa nouvelle catégorie, **il ne devra pas obtenir de place dans les 5 premiers** dans les 3 mois de compétition suivant la descente et avec un minimum de 3 courses effectives.

Cette disposition s'appliquera pour les catégories 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, GSa et GSb, y compris pour les plus de 60 ans pour lesquels la prise en compte effective sera la première compétition de la nouvelle saison sur route.

Cette disposition ne sera pas appliquée pour les cyclosporitifs de plus de 60 ans qui redescendent automatiquement de 1<sup>ère</sup> catégorie (Cf. § 9-3/ a)

## 2. Validation du Règlement Particulier Cyclo Sport UFOLEP du CHER 2017

Relecture et validation du Règlement Particulier de la CTD 2017 par les membres de la Commission Technique Départementale.

Celui-ci sera mis en ligne sur le site UFOLEP 18.

(<http://www.cyclisme-ufolep18.fr/index.php/reglement-particulier>)

Et sera commenté lors de la réunion du **lundi 27 février 2017 en présence des clubs** puis diffusé à chaque Responsable de Club.

- Principales modifications du Règlement Particulier de la Commission Technique Départementale Cyclo Sport UFOLEP du CHER 2017

## ➤ Harmonisation du Règlement National

### 5 - 3 : AUCUNE ÉPREUVE OUVERTE À LA CATÉGORIE INFÉRIEURE

#### Rappel du règlement National :

Même à l'essai, un cycloportif ne peut courir **occasionnellement** dans une catégorie supérieure à la sienne.

**Si un cycloportif veut « s'essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie.**

### 5 - 4 : ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

- Pour participer au Championnat Départemental, tout cycloportif devra **avoir participé à 6 compétitions activités cyclistes** (6 sur route OU 1 cyclo-cross ou VTT + 5 sur route obligatoires) dans le département du Cher.
- Le cycloportif s'engagera auprès de son responsable de club avant la date limite fixée par l'organisateur.

## ➤ Harmonisation du Règlement Régional

### 9 - 5 : MONTEE AUX POINTS

#### Rappel du règlement Régional :

Les compétiteurs seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie, sur les seules épreuves UFOLEP et au cours de la même saison, **25 points et plus.**

Un cycloportif remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la Commission Technique Départementale la carte correspondant à sa nouvelle catégorie.

En cas de non respect de ce passage en catégorie supérieure, le cycloportif, après avoir reçu sa nouvelle carte, **ne pourra prétendre à une descente durant les 2 années suivantes.**



- **Principales modifications (suite)**

## 10 – RÉCLAMATIONS :

Cf. Fiche n°18 - § 10 du Règlement National.

Une réclamation est recevable :

- oralement dans le ¼ d'heure qui suit la proclamation des résultats. **Elle est alors examinée par le jury des commissaires,**

et/ou

- par écrit, dans un délai de 48 heures ; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au responsable de la CTD. **Cette réclamation par écrit devra s'accompagner du versement d'une caution** dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur (50 € à ce jour).

Si la réclamation est jugée injustifiée, la caution ne sera pas restituée.

### 3. Informations diverses

- Effectifs activité cyclo sport au 20/01/2017
  - 268 licenciés - 282 licenciés en 2016 (légère baisse)
- **Rappel des dates des différents championnats cyclo sport et CLM :**
  - Départemental cyclo sport : 28 mai 2017 à Nohant-en-Graçay (organisation CC Vierzon)
  - Régional cyclo sport : 25 juin 2017 à Neuvy-Saint-Sépulchre (36 - Indre)
  - National cyclo sport : 14 – 15 et 16 juillet 2017 à Saint-Sulpice-le-Guérétois (23 - Creuse)
  - Départemental CLM : libre (appel à demande de candidature)
  - Régional CLM : libre (appel à demande de candidature)
  - National CLM : 16 et 17 septembre 2017 à Montbard (21 - Côte-d'Or)
- ✓ La CTD du Cher lance un appel à candidature pour l'organisation du Championnat Départemental de CLM 2017.
- ✓ Le Comité Régional lance un appel à candidature pour l'organisation du Championnat Régional de CLM 2017.
- **Rappel d'Yves AURAT** : Demande de cartes cyclo sport et calendriers saison 2017.

Au 20 janvier 2017, seulement 40 demandes de cartes cyclo sport ont été enregistrées.

Les demandes de cartes cycloport sont à faire **avant le 15 février 2017** à Yves AURAT (coordonnées ci-dessous) exclusivement sur le formulaire règlementaire en vigueur sur le site Velo18 rubrique UFOLEP dûment renseigné.

ACCUEIL | CONTACT

▶ REGLEMENTS

▶ FORMULAIRES

**FORMULAIRES POUR RESPONSABLES DE CLUB  
ET PRATIQUANTS**

**Demande de cartons cycloport**  
Les demandes de cartons cycloport doivent être effectuées de préférence groupées, avant le 15 Octobre pour les cyclo-cross et avant le 15 Février de la nouvelle saison sur route.  
Toute demande complémentaire devra également être effectuée sur ce document.

**Passée cette date, les cartes cycloport ne seront délivrées que dans un délai compatible avec la réception des documents officiels.**

[aurat.yves@neuf.fr](mailto:aurat.yves@neuf.fr)

14, route de la Dorotherie 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

☎ 02-48-57-20-55 - 📞 06-09-97-41-38

**Toute demande de carte cycloport ne peut se faire uniquement si le demandeur est licencié UFOLEP activité cycloport.**

**Pour tout nouveau licencié**, la demande de carte de compétiteur devra être renseignée avec précision par l'adhérent. Celle-ci sera jointe à la demande de carton cycloport ci-dessus et envoyée à la CTD du Cher par le responsable de club. Sans ce document, le carton cycloport ne sera pas établi.

**Autre précision :**

Au moment de la demande de la "carte de compétiteur", les licenciés "Série 3 FFC" ayant 50 points et moins au classement régional FFC de la saison précédente, devront fournir, à la Commission Départementale concernée la photocopie du classement régional FFC dans lequel apparaît leur classement et leur nombre de points.

Les cartons cycloport seront distribués à chaque responsable de club lors de la réunion du **lundi 27 février 2017** et non individuellement au cycloportif demandeur.

- **Modifications du Règlement National Cyclo sport 2017**
  - **Fiche n° 17 – Changement de catégorie – GSb +75 ans**

➤ **Cas des GSb âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente**

a) Les GSb, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, monteront en GSa en application du Règlement National et des dispositions spécifiques départementales (qui sont obligatoirement plus restrictives que le règlement national).

b) Les GSa, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3<sup>ième</sup> catégorie mais, en aucun cas, ils ne pourront dépasser le «nombre maximum de points et/ou de victoires» prévu aux dispositions départementales.

Si cette clause n'est pas respectée, le cyclo sportif concerné sera immédiatement monté en 3<sup>ième</sup> catégorie aux conditions prévues par le Règlement National (Alinéa 5 des Remarques notifiées ci-dessus)

- **Fiche n° 17 – Mutation en cours de saison sportive**

➤ **Cas des licenciés qui mutent pendant la saison sportive, quelle que soit la date de mutation :**

a) RAPPEL - La saison sportive Activités Cyclistes va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile en cours.

b) En conséquence, au moment d'une mutation, le département d'accueil doit prendre en compte la totalité des points obtenus par le cyclo sportif concerné, quel(s) que soi(en)t le(s) département(s) dans le(s)quel(s) il les a obtenus.

c) Remarque – Sur le site de la CNS (Gest Cartes > Consultations > Cyclo sport), possibilité de vérifier les places et points obtenus par les licenciés.

Possibilité de consulter l'ensemble des fiches du Règlement National sur le site UFOLEP 18  
<http://www.cyclisme-ufolep18.fr/images/media/reglements/Reglement-National-Cyclo-sport-6-10-2016.compressed.pdf>



Fin de séance.

- **Prochaine réunion de la CTD + Clubs :**

**Lundi 27 février 2017 à 19h00** à l'UFOLEP du Cher, 5 rue Samson – BOURGES.

 **Ordre du jour :**

1. Début de saison 2017
2. Distribution des cartes cyclo sport et calendriers 2017
3. Lecture du nouveau Règlement Particulier 2017 de la CTD du Cher
4. Questions diverses.

Le Secrétaire

Xavier DESSACHY

Le Responsable de la Commission Technique  
Départementale Cyclo sport UFOLEP du CHER

Alain MIHIET

Annexe - 1 -

COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE  
CYCLOSPORT UFOLEP DU CHER 2016 - 2017

FEUILLE DE PRÉSENCE  
RÉUNION DU 20/01/2017

NOM	Prénom	CLUB	Emargement	Absent	Excusé	Non excusé
ANDRE	Jean-Luc	TEAM VELO BOURGES				
AURAT	Yves	SLD FUSSY				
BIEMMI	Gilles	US MÉREAU				
CABELLO	Franck	LEVET TT	-----	X	X	
DAVID	Hervé	UC MEHUN	-----	X	X	
DELANOUE	Frédéric	LEVET TT				
DESSACHY	Xavier	ASEA BOURGES				
GUERIN	Didier	ASLD ST DOULCHARD				
LHOMME	Pierre-Yves	TEAM VELO BOURGES				
MIHIET	Alain	CHER UFOLEP/USEP				
PARIS	Philippe	SLD FUSSY				
PERRUCHE	Jean-Paul	US MÉREAU	-----	X	X	
POUZAIN	Éric	TC GRON	-----	X	X	
RECKINGER	Jean-Pierre	ASLC MECACHROME	-----	X	X	
RONDIER	Valéry	CSLG SAM	-----	X	X	
THURIOT	Cédric	CC VIERZON				
PACHOT	Thierry	Comité Directeur UFOLEP	-----	X	X	
PETIT	Pascal	Comité Directeur UFOLEP				
CHARTRAIN	Marie-Christine	Référente UFOLEP	-----	X	X	
CAMUS	Sybil	Délégué UFOLEP / USEP	-----	X	X	
TOTAL				9	9	